
SEANCE DU 2 DECEMBRE 2009

DÉCISION N° 2009 / 70 / ARCEX / 4

PROJET ARC EXPRESS

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants et son article R. 121-7,
 - vu la lettre de saisine de la directrice générale du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) en date du 9 juillet 2009, reçue le 9 juillet 2009, et le dossier joint relatif au projet Arc Express,
 - vu la délibération du Conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France du 8 juillet 2009,
 - vu sa décision n° 2009/42/ARCEX/1 du 2 septembre 2009 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2009/52/ARCEX/2 du 7 octobre 2009 nommant M. Jean-Luc MATHIEU Président de la Commission particulière,
-
- sur proposition de M. Jean-Luc MATHIEU,
 - après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Sont nommés membres de la Commission particulière du débat public sur le projet Arc Express :

- Cheikh Oumar BA,
- Mme Reine-Claude MADER,
- M. Jean-Yves TAILLE.

Le Président



Philippe DESLANDES